



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 24 mai 2016**

Le Conseil Municipal de la Ville de Toul, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Aïde HARMAND, Maire.**

**Étaient présents :**

M. HARMAND, Mme LE PIOUFF, M. HEYOB, Mme BRETENOUX, M. HOWALD, Mmes ASSFELD-LAMAZE, LALEVEE, MM. BOCANEGRA, BOURGEOIS, DE SANTIS, Mme VIOT, M. VERGEOT, Mme MASSENET-OZDEMIR, M. GAUVIN, Mme GAY, M. ADRAYNI, Mmes ERDEM, GUEGUEN, M. ANSTETT, Mme CAMUS, M. SCHILLING, Mme EZAROIL, M. LUCOT, Mme DEMIRBAS, M. MATTEUDI, Mme LAGARDE, M. MANGEOT, Mme CARRIER, M. BAUER, Mme ANDRE, MM. STEINBACH, VIGNERON.

**Procurations de :**

Mme ALLOUCHI-GHAZZALE à Mme LALEVEE

**Présents : 32          Votants : 33**

Mme EZAROIL est élue secrétaire.

DATE DE CONVOCATION : 18 mai 2016

DATE D’AFFICHAGE : 19 mai 2016

**N°2016/05.24/15**

**OBJET : VIE CITOYENNE : MISE EN PLACE D’UN PLAN ANNUEL DEDIE A LA PROPRETE.**

Face à la recrudescence de certaines incivilités en matière de propreté, et à la stagnation d’autres, la Ville de Toul souhaite mettre en œuvre un plan qui répondra aux objectifs suivants :

- Faire prendre conscience aux citoyens des moyens développés par la collectivité concernant la propreté de la Ville ;
- Responsabiliser les citoyens sur leur capacité à être acteur de la qualité de leur cadre de vie et sur le respect d’autrui ;
- Faire baisser les actes d’incivilités ;
- Faire baisser à terme le coût de la propreté à Toul ;
- Garantir la salubrité et l’hygiène des espaces publics de la Ville ;
- Accentuer l’attractivité de la Ville.

**1. Les moyens déployés par la Ville de Toul pour préserver la propreté de l’espace public**

Pour mémoire, l’espace public à entretenir sur le territoire communal représente :

- 57 kilomètres de voies ;
- 114 kilomètres de trottoirs ;
- 22 570 m<sup>2</sup> de cours d’écoles ;
- 3,4 kilomètres de remparts ;
- 68 hectares d’espaces verts urbains.

.../...

### Moyens humains

La propreté de la Ville de Toul est assurée par une équipe de 21 agents (20,5 équivalents temps plein), dont l'organigramme est présenté en annexe 1.

En ce qui concerne l'axe prévention / répression, la Police Municipale a été récemment renforcée et se compose de 8 agents.

A noter l'appui du service Espaces Verts et du service des Sports pour le nettoyage des espaces verts et des cours d'école.

### Moyens techniques

La Ville dispose de 8 véhicules, d'une balayeuse et d'un scooter spécialisé dans le ramassage des déjections canines, dit « motocrotte ».

La Ville dispose également de divers nettoyeurs à haute pression, d'une barque à moteur pour le nettoyage des pieds de remparts et de l'Ingressin, ainsi que de chariots équipés (balais, pinces...) pour l'équipe de balayeurs.

### Mobilier urbain

La Ville dispose de :

- 268 poubelles de ville, dont 25 nouvelles poubelles mises en place début 2016 (voir liste en annexe 3) ;
- 48 distributeurs de canisacs dont 27 disposent d'une poubelle intégrée (voir plan en annexe 4) ;
- 17 cendriers urbains (voir plan en annexe 5) ;
- 5 WC publics ouverts et nettoyés 7 jours sur 7, et un WC supplémentaire pour les jours de marché (voir plan en annexe 6).

### Missions assurées par l'équipe propreté

Du lundi au dimanche :

- Ouverture, fermeture et nettoyage des WC publics ;
- Ouverture et fermeture du passage Saint-Claude.

Du lundi au vendredi :

- Balayage des rues (manuel et à l'aide de la balayeuse) ;
- Collecte des corbeilles ;
- Contrôle et nettoyage des Points d'Apport Volontaire sur l'ensemble de la ville ;
- Nettoyage des points enterrés en intra-muros ;
- Retrait des dépôts sauvages sur l'ensemble de la ville ;
- Ouverture des sacs déposés illicitement (entre 1 200 et 1 500 par mois) ;
- Nettoyage des aires de jeux et des city-stades ;
- Entretien du Port de France et de l'aire de camping-cars ;
- En Automne : ramassage des feuilles mortes.

De façon hebdomadaire :

- Nettoyage des cours d'école, avec l'aide du service Espaces Verts et du service Scolaire (liste en annexe 7) : 2 à 3 fois par semaine ;
- Alimentation des distributeurs de canisacs et collecte des poubelles spécifiques aux déjections canines : 2 fois par semaine ;
- Vidange des cendriers urbains : 2 fois par semaine ;
- Collecte des déchets recyclés dans les bâtiments communaux : 1 fois par semaine ;
- Nettoyage du marché bi-hebdomadaire : 2 fois par semaine ;
- Nettoyage des tunnels de la gare, Saint Mansuy et place du marché : 2 fois par semaine ;
- Nettoyage des cloîtres : 2 fois par semaine.

Ponctuellement :

- Nettoyage de printemps au nettoyeur à haute pression des rues du centre-ville lors d'une campagne spécifique en février, mars et avril ;
- Nettoyage de nuit après les manifestations type 14 juillet, fête de la musique, braderie... ;
- Ramassage des animaux morts ;
- Interventions de nettoyage suite aux accidents ou fuites sur chaussée ;
- Nettoyage des remparts : haute saison ;
- Retrait des Tags.

.../...

### Budget dédié annuellement à la propreté : 923 000 €

- Frais liés aux véhicules, consommables, petit outillage, entretien et renouvellement du matériel : 53 000 € ;
- Traitement et évacuation des déchets ramassés sur la voie publique : 57 000 € ;
- Ressources humaines : 813 000 €.

### **2. Des incivilités minoritaires mais au fort pouvoir nuisible**

Malgré les moyens déployés par la Ville, les agents municipaux sont confrontés quotidiennement à des actes d'incivilité. Aussi, même si la grande majorité des Toulousains respecte la propreté du cadre de vie, une minorité de contrevenants irrespectueux donne un travail important aux équipes.

Malgré tout, l'audit réalisé tous les 3 ans par le Guide Michelin dans le cadre du label « Les Plus Beaux Détours de France » apporte un regard objectif sur la propreté de la Ville. Ainsi en 2010 comme en 2013, la Ville s'est vu attribuer la note de 23/30 pour la propreté des espaces publics quand la moyenne des villes du réseau se situe à 20. Le commentaire de Michelin pour 2013 fait état d'une ville propre (avec mention spéciale pour les WC publics) mais note la présence de poubelles laissées à côté des containers.

### **Problématiques liées aux ordures ménagères**

Depuis la mise en œuvre des Points d'Apport Volontaire par la Communauté de Communes du Toulousain, les équipes propreté de la Ville comme de la CCT ramassent chaque matin des sacs d'ordures ménagères déposés à côté des PAV. Il est également constaté des sacs d'ordures ménagères déposés dans les corbeilles disposées sur l'espace public. De même, un quart du tonnage des bacs normalement dédiés au tri relève en fait des ordures ménagères, du fait d'une mauvaise utilisation des PAV.

En effet, une partie des Toulousains continue à penser que la part incitative représente une partie majoritaire de leur facture, et qu'en se débarrassant de leurs ordures ménagères en dehors des bacs dédiés, leur facture s'allégera grandement.

L'ouverture, par les agents municipaux assermentés, des sacs d'ordures ménagères déposés illicitement permet de rechercher d'éventuelles adresses de contrevenants, qui se voient systématiquement adresser un titre de recettes pour le forfait d'enlèvement des déchets déposés illicitement s'élevant à 150 €.

### **Problématiques liées aux encombrants**

Il est régulièrement constaté un dépôt sauvage d'encombrants sur les espaces publics, notamment suite à des déménagements.

Un système de ramassage des encombrants a été mis en place par la CCT. Le demandeur doit prendre rendez-vous. La demande doit répondre à plusieurs critères :

- Le demandeur doit être en incapacité de se déplacer à la déchetterie (personne à mobilité réduite, personne âgée, absence de véhicule) ;
- La taille des encombrants ne doit pas dépasser 2 mètres et le volume ne doit pas dépasser 2m<sup>3</sup>.

Néanmoins, peu de Toulousains connaissent l'existence de ce service gratuit.

### **Problématiques liées aux déjections canines**

Les animaux de compagnie connaissent un fort engouement (lutte contre la solitude, rôle d'éveil auprès des plus jeunes...). Un rôle affectif qui s'accompagne parfois d'un rôle d'assistance pour certains types de handicap. Néanmoins, la présence d'animaux en milieu urbain peut être source de nuisances si les propriétaires n'observent pas un comportement citoyen.

Malgré les distributeurs de canisacs présents dans la ville, certains propriétaires de chien ne font pas l'effort de ramasser leurs déjections canines, ou bien laissent leurs canisacs à même le sol. Les rues du centre-ville médiéval sont particulièrement concernées.

Il est très difficile de prendre les contrevenants sur le fait. Aussi, loin de vouloir limiter la présence des animaux en ville, il convient de l'encadrer de façon rigoureuse pour que citadins et animaux puissent cohabiter harmonieusement.

### **3. Un plan d'action en 4 actes : communication, sensibilisation, répression et évaluation**

#### **Un plan de communication en plusieurs phases**

Après un affichage sur le réseau de panneaux 4x3 de la Ville au mois de mai, la Ville prévoit dans les prochains mois différents supports qui s'échelonneront pour un rappel systématique des mauvaises habitudes à bannir.

Les messages (angle décalé, responsabilisation, pédagogie, respect du travail des agents...) comme les supports utilisés (affichage, internet et réseaux sociaux, actions coup de poing...) seront diversifiés pour toucher et interpeller un public le plus large possible.

.../...

### **Sensibiliser pour inciter au changement de comportement**

Il est proposé de co-organiser régulièrement des patrouilles en partenariat avec la CCT pour des opérations de sensibilisation sur le terrain, aux horaires où les infractions sont les plus nombreuses, sur la période s'étalant de début juin à fin août, avant de passer à une phase répressive en septembre.

En parallèle, la Ville apportera son concours à toute démarche à visée éducative, notamment auprès du public scolaire, notamment par des interventions de sensibilisation.

En outre, dès l'année scolaire 2016-2017, des actions pédagogiques seront organisées auprès des écoles, en particulier en ce qui concerne la réduction de la production des déchets (impact sur l'environnement des produits sur-emballés, intérêt du compostage...).

Il est proposé d'engager une démarche auprès des commerçants du marché bi-hebdomadaire pour un marché plus propre, avec des engagements à respecter.

### **Accentuer la phase répressive pour éradiquer les incivilités**

Il est proposé de réaffirmer dans un arrêté du Maire que conformément à la réglementation en vigueur, les comportements suivants seront passibles d'une contravention : dépôts sauvages d'ordures ou d'encombrants, non-respect des consignes de tri, non ramassage des déjections canines, urine dans les espaces publics, abandon sur la voie publique de mégots, chewing-gums et autres détritrus.

La Police Municipale effectuera une surveillance accrue des espaces publics et procédera à la verbalisation systématique des contrevenants.

Il est proposé de prendre un arrêté pour interdire les chiens non tenus en laisse dans les espaces verts, aux abords des aires de jeux, et aux abords des établissements scolaires, afin de réduire les déjections canines en ces lieux.

Afin de compléter l'action menée par la Police Municipale, 10 agents du service propreté seront assermentés (art.R.610-5, art. R.632-4, art. R.635-8 du Code Pénal) pour relever les infractions et les coordonnées des contrevenants pris sur le fait dans le cadre des dépôts sauvages de déchets ou d'encombrants qui, conformément à la délibération du 15 décembre 2015, relèvent d'une facturation de 150 € au titre de leur prise en charge par les services municipaux.

### **Evaluer les effets du Plan Propreté**

Il est proposé de créer un référentiel d'indicateurs, qui servira de « point zéro » à la démarche de plan propreté, et permettra d'en évaluer les impacts qui seront présentés chaque année en conseil municipal. Ce référentiel comportera les critères suivants :

- Nombre de vidanges du réservoir de la motocrottes ;
- Tonnage des 2 bennes utilisées pour évacuer les déchets ramassés sur l'espace public ;
- Nombre d'utilisation des badges PAV par les balayeurs et montant de la facturation ;
- Nombre de verbalisations ;
- Estimation qualitative de la propreté des espaces publics par les agents du service propreté.

Après avis favorable de la Commission « Participation, Vie Citoyenne et Attractivité de la Ville », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve les dispositions du plan propreté 2016 ;
- ✓ Inscrit au budget les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce plan.



Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an sus-dits.  
**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**LE MAIRE DE TOUL**  
**Aide HARMAND**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405283-20160524-243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2016

Publication : 26/05/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

